

POL4425

Dynamiques de la mondialisation contemporaine

Jeudi 18h-21h

Professeur : Romain Lecler

Bureau : R-3320

Courriel : lecler.romain@uqam.ca

Heures de bureau : sur rendez-vous



Le POL4425 est donné sous la forme d'un cours « hybride » majoritairement asynchrone. Il propose des rencontres en présence mais il peut être suivi entièrement à distance :

- Les séances de cours magistral se déroulent entièrement sur Moodle à partir de contenus (textes et vidéos) systématiquement suivis de tests de progression évalués.

- La première séance d'introduction se déroule en mode présentiel à l'horaire indiqué mais peut être suivie et rattrapée à distance.

- Des rencontres facultatives ont ensuite lieu au cours du trimestre en mode présentiel à l'horaire indiqué, pour favoriser l'apprentissage et permettre de poser des questions.

- Parmi les éléments d'évaluation, deux exercices oraux sont proposés.

(1) Le premier est, au choix, une présentation orale obligatoire de quinze minutes en équipes de 5-6, OU une évaluation individuelle par petits groupes (présentiel ou distanciel possibles dans les deux cas).

(2) Le deuxième est, au choix, une deuxième présentation orale en équipe (présentiel ou distanciel) OU une discussion collective évaluée de manière individuelle (uniquement en présence).

Les évaluations orales se déroulent toujours à l'horaire habituel du cours.

Dates à noter pour l'automne 2023 (à l'horaire du cours) :

- Séance d'introduction (capsule vidéo de rattrapage à distance) : **7 septembre**

- Rencontre facultative de suivi du déroulé du cours sous forme de questions/réponses (en présentiel ou à distance) : **14 septembre & 12 octobre**

- 2 présentations orales :

5 octobre (1^{ère} présentation obligatoire en équipe, possible à distance OU évaluation individuelle en petits groupes sous la forme de questions posées par le professeur)

16 novembre (2^{ème} présentation orale en équipe, possible à distance) OU **7 décembre** (discussion collective évaluée de manière individuelle, facultative si la 2^{ème} présentation orale a été effectuée, évaluation réalisée uniquement en présence)

OBJECTIF DU COURS :

L'objectif central du cours est de donner des clés de compréhension du phénomène de la mondialisation, à travers une définition précise de ce qu'il désigne exactement, une présentation des grands débats qu'il a suscités et une discussion des manières dont il a été conceptualisé en sciences sociales.

Le cours a pour objectif de développer chez les étudiants un regard critique sur un phénomène souvent présenté comme une évidence. Il vise à en restituer la complexité en distinguant les différents processus et les différentes échelles qu'il met en jeu dans des domaines très différents : l'économie et la finance, la production, la culture, les politiques publiques, les inégalités sociales, les villes, les groupes professionnels, les migrations, etc. Dans ce but, le cours fait une large place aux institutions et aux acteurs de la mondialisation, tels que les firmes multinationales, les États, les organisations internationales et non gouvernementales, les communautés professionnelles et les réseaux d'experts, les mouvements sociaux, les migrants transnationaux.

L'originalité de ce cours est d'articuler de manière systématique les différentes disciplines des sciences sociales autour de problématiques communes : définir, dater et situer la mondialisation, analyser ses effets sur les systèmes politiques, sociaux et culturels, étudier comment ses acteurs le construisent et l'incarnent. Il permet ainsi d'éclairer sous un nouvel angle les grands enjeux contemporains des relations internationales.

EVALUATION :

TYPE D'EVALUATION	NOMBRE	%
Tests sur les vidéos de cours magistral (10 questions en moyenne)	27	20%
Tests sur les textes à lire (15-20 questions en moyenne)	11	15%
Tests sur les vidéos d'actualité (5 questions en moyenne)	20	5%
2 réponses écrites (1000 mots maximum)	2	30%
2 exercices oraux (a) en équipe ou (b) individuel	2	30%

ELEMENTS DE L'EVALUATION :

Tests : 40%

Les capsules vidéos, les textes à lire et les vidéos d'actualité sont systématiquement suivis d'un test de vérification de révision et de compréhension de la matière.

Une seule tentative à ces tests est possible. Seule la note globale du test est connue des étudiant.es à la fin de leur tentative.

L'ensemble des contenus et des tests sont disponibles dès la première séance de la session mais les tests doivent être effectués **dans les deux semaines** à partir de la date théorique de chaque séance. Par exemple, les tests de la séance n°2 cessent d'être disponibles à partir du début de la séance n°4, et ainsi de suite. Les tests non effectués sont notés 0 (aucune dérogation n'est accordée une fois que les tests ne sont plus disponibles en ligne).

Des éléments généraux de rétroaction sur les tests sont donnés lors des trois rencontres facultatives, une fois que les tests ne sont plus disponibles.

L'objectif de ces tests est de vérifier au fur et à mesure du cours l'acquisition des connaissances par les étudiant.es. En suivant sérieusement le cours, les étudiant.es peuvent obtenir un maximum de points à cet exercice.

2 exercices oraux : 2*15%

- **1^{er} exercice oral : 15%**

Le choix entre les 2 formules doit être effectué sur Moodle dans la section « Introduction » avant la fermeture de la section le **28 septembre** (si le choix n'a pas été fait à temps, les étudiant.es sont automatiquement assigné.es à l'évaluation individuelle en petits groupes) :

PRESENTATION ORALE EN EQUIPE

OU

EVALUATION INDIVIDUELLE

EN PETITS GROUPES

La présentation en équipe de 5-6 étudiant.es dure 10 à 12 minutes, suivie de quelques minutes de questions (15 minutes de présentation en tout). Les étudiant.es préparent la présentation collectivement puis se répartissent les tours de parole (tous les membres de l'équipe doivent prendre la parole).

La composition des groupes pour la présentation en équipe est fixée aléatoirement par Moodle. Les étudiant.es ne choisissent pas les autres membres de leur équipe. La composition des équipes est différente pour les deux présentations (si les étudiant.es choisissent les deux présentations en équipe). L'objectif de l'exercice est d'arriver à s'organiser en équipe pour comprendre ensemble les enjeux du cours et préparer une présentation structurée, en tenant compte des différences de niveau et d'implication de chacun.e.

La présentation porte sur des contenus précis d'une ou deux séances du cours qui doivent être assimilés et synthétisés. Elle nécessite un apport personnel et original par rapport à ces contenus.

La note obtenue est collective.

Ces deux exercices permettent d'interagir de manière privilégiée avec le professeur ou ses assistant.es. Les étudiant.es doivent favoriser le recul et l'analyse critique par rapport aux contenus proposés. Le barème pour l'évaluation est connu des étudiant.es dès le début du cours.

Les étudiant.es sont convoqués par petits groupes de 5-6 pendant 10 à 15 minutes. Des questions leur sont posées collectivement sur les contenus de la séance évaluée, chacun.e peut y répondre à tour de rôle. La participation et la pertinence des réponses sont évaluées individuellement.

L'objectif pour les étudiant.es est de démontrer qu'ils ont bien assimilé les contenus proposés pour la séance et qu'ils peuvent répondre de manière pertinente et informée à des questions de réflexion sur ces contenus. Les questions ne sont pas données à l'avance, les contenus doivent donc être parfaitement assimilés. Les étudiant.es peuvent aussi apporter une perspective personnelle par rapport aux questions posées, en faisant preuve de recul et d'esprit critique sur les contenus de la séance.

L'évaluation porte sur des contenus précis d'une séance qui doivent être assimilés et synthétisés. Une perspective personnelle, un recul et un certain esprit critique par rapport à la matière proposée sont bienvenus.

La note obtenue est individuelle.

- **2^e exercice oral : 15%**

Le choix entre les 2 formules doit être effectué sur Moodle dans la section « Dater la mondialisation » avant la fermeture de la section le **12 octobre** (si le choix n'a pas été fait à temps, les étudiant.es sont automatiquement assigné.es à la discussion collective) :

→ **Attention, la discussion collective se déroule uniquement en présence !**

PRESENTATION ORALE EN EQUIPE

La présentation en équipe de 5-6 étudiant.es dure 10 à 12 minutes, suivie de quelques minutes de questions (15 minutes de présentation en tout). Les étudiant.es préparent la présentation collectivement puis se répartissent les tours de parole (tous les

DISCUSSION COLLECTIVE
EVALUEE INDIVIDUELLEMENT

La discussion collective se déroule sous la forme de questions transversales posées par le professeur à l'ensemble du groupe-cours. Les étudiant.es sont invitées à répondre à ces questions sous la forme d'une discussion. Ils ou elles peuvent apporter un élément de

membres de l'équipe doivent prendre la parole).

La composition des groupes pour la présentation en équipe est fixée aléatoirement par Moodle. Les étudiant.es ne choisissent pas les autres membres de leur équipe. La composition des équipes est différente pour les deux présentations (si les étudiant.es choisissent les deux présentations en équipe). L'objectif de l'exercice est d'arriver à s'organiser en équipe pour comprendre ensemble les enjeux du cours et préparer une présentation structurée, en tenant compte des différences de niveau et d'implication de chacun.e.

La présentation porte sur des contenus précis d'une ou deux séances du cours qui doivent être assimilés et synthétisés. Elle nécessite un apport personnel et original par rapport à ces contenus.

La note obtenue est collective.

Ces deux exercices permettent d'interagir de manière privilégiée avec le professeur ou ses assistant.es. Les étudiant.es doivent favoriser le recul et l'analyse critique par rapport aux contenus proposés. Le barème pour l'évaluation est connu des étudiant.es dès le début du cours.

Réponses écrites à 2 questions : 2*15%

Les étudiant.es rédigent individuellement une réponse écrite à 2 questions au cours de la session. Les questions sont disponibles dès le début de la session, ce qui permet aux étudiant.es de travailler sur leur écrit dès le démarrage du cours. Les questions portent sur les contenus de plusieurs sessions à la fois qui doivent être assimilées et bien comprises, mais elles nécessitent en outre un véritable apport personnel. Les réponses écrites sont évaluées selon un barème connu des étudiant.es dès le début du cours.

La longueur maximale de chaque réponse est de 1000 mots.

réponse par question. Ils ou elles sont invité.es à compléter les réponses de leurs camarades ou rebondir sur leurs réponses. La parole est distribuée la plus équitablement possible par le professeur (les étudiant.es qui ont peu pris la parole ou ont répondu parmi les dernier.es à une question précédente ont la priorité sur les autres).

Les étudiant.es qui ont effectué la 2^e présentation en équipe sont chaleureusement invité.es à participer de manière facultative et non évaluée à la discussion collective.

L'objectif pour les étudiant.es est de mobiliser l'ensemble des connaissances acquises jusque-là, de manière pertinente et informée, en y apportant une perspective personnelle et en faisant preuve de recul et d'esprit critique. Le débat doit avoir lieu de manière constructive, les opinions des un.es et des autres devant être respectées.

La discussion porte sur l'ensemble des séances qui se sont refermées sur Moodle à la date de la rencontre. La participation et la pertinence des réponses sont évaluées.

La note obtenue est individuelle.

L'objectif de ce travail individuel est de permettre aux étudiant.es de s'approprier individuellement le contenu d'une ou plusieurs séances, d'améliorer leurs compétences rédactionnelles et leur capacité à structurer une argumentation.

PLAN DU COURS :

Le premier bloc du cours propose de définir le phénomène de la mondialisation : les origines du terme et du phénomène, ses manifestations spatiales, ses vagues historiques, sa professionnalisation.

Le deuxième bloc présente de grands débats qui ont nourri la réflexion sur la mondialisation : Est-ce que la mondialisation remet en cause l'autorité de l'État ? Est-ce qu'elle accentue les inégalités ? Est-ce qu'elle conduit à une homogénéisation culturelle du monde ?

Le troisième bloc ouvre sur d'autres manières de concevoir la mondialisation : est-ce qu'une « société mondiale » s'est formée autour de normes communes et d'objectifs partagés ? Comment la mondialisation se construit aussi « par le bas », grâce à des individus peu dotés en ressources ? Comment peut-on la contester, la remettre en cause, et concevoir éventuellement d'autres mondialisations ? Va-t-on vers une période de « démondialisation » ?

MANUEL :

Romain Lecler (2013), *Sociologie de la mondialisation*, La Découverte (intégralement disponible sur www.cairn.info, une base de données accessible gratuitement à partir des ressources électroniques de la bibliothèque de l'UQAM).

DEROULEMENT DU COURS :

- Les dates de rencontres sont grisées

Sem	Date → limite accès	Titre	Texte + test	Vidéos de cours magistral + test	Vidéos d'actualité + test	Exercice oral	Exercice écrit	Rencontre
1	7 Sept (→21 Sept)	Introduction						OUI
<i>Choix sur Moodle du 1^{er} exercice oral (présentation en équipe ou évaluation individuelle)</i>								
2	14 Sept (→28 Sept)	Définir la mondialisation	1) James Rosenau, « Le Nouvel ordre mondial : Forces sous-jacentes et résultats », <i>Études internationales</i> , vol. 23, n° 1, 1992, p. 9-35 (6 pages)	1) L'émergence du concept de mondialisation 2) L'index KOF 3) Définitions de la mondialisation en sciences sociales	1) La bouteille recyclée			OUI, facultatif
3	21 Sept (→5 Oct)	Situer la mondialisation	1) Sassen Saskia, « Introduire le concept de ville globale », <i>Raisons politiques</i> , 2004/3 (n° 15) (14 pages)	1) Les chaînes de valeur globales 2) Villes globales 3) La société en réseaux 4) Les réseaux de la mondialisation	1) Le nouveau canal de Panama			
4	28 Sept	Dater la mondialisation	1) Jerry Bentley, « Une si précoce globalisation », dans Philippe Norel (dir.), <i>Une</i>	1) La mondialisation du sucre 2) Le commerce international à longue distance	1) Les Indiennes 2) Epidémies transatlantiques			

	(→ 12 Oct)		histoire du monde global, 2012 (11 pages).	3) Economies mondes et système-monde 4) La première mondialisation du 19 ^{ème} siècle				
<i>Choix sur Moodle du 2^e exercice oral (présentation en équipe ou discussion collective)</i>								
5	5 Oct (→ 19 Oct)	La mondialisation commerciale	1) Theodore Levitt, "The Globalization of Markets", <i>Harvard Business Review</i> , 1983 (2 pages)	1) La mondialisation commerciale	1) La signature des accords de Marrakech fondateurs de l'OMC 2) Donald Trump veut une réforme de l'OMC 3) L'Aléna, ce traité que Trump veut renégocier		OUI : présentation en équipe OU évaluation individuelle en petits groupes	
6	12 Oct (→ 26 Oct)	Professionnels de la mondialisation	1) Romain Lecler, Yohann Morival, Yasmine Bouagga, « Pour une ethnographie des professionnels de l'international », <i>Critique internationale</i> , n° 81, p. 9-20.	1) Des professionnels transnationaux 2) Des professionnels des politiques mondiales	1) Droit des affaires : le succès des firmes juridiques américaines 2) Historique MSF		OUI	
Rencontre facultative de suivi du déroulé du cours – questions / réponses et activités autour du cours								OUI, facultatif
7	19 Oct (→ 2 Nov)	La fin de l'Etat ?		1) Le retrait de l'Etat 2) Le néolibéralisme 3) Entrevue avec Vincent Gayon 4) L'Etat stratège	1) Une "dame de fer" qui a changé la face du Royaume-Uni 2) Chine : Pékin souhaite limiter la fuite des capitaux			
8	Semaine de lecture							
9	2 Nov (→ 16 Nov)	Qui profite de la mondialisation ?	1) Anne Catherine Wagner, « La place du voyage dans la formation des élites », <i>Actes de la recherche en sciences sociales</i> , vol 170, n° 5, 2007 (extrait de 7 pages)	1) Mondialisation et inégalités 2) Une classe capitaliste transnationale ?	1) Beau Soleil en Suisse, l'école la plus chère du monde 2) Le forum économique mondial de Davos			
10	9 Nov (→ 23 Nov)	Une seule culture mondiale ?	1) Tristan Mattelart, « Déconstruire l'argument de la diversité de l'information à l'heure du numérique », <i>Les Enjeux de l'information et de la communication</i> , 2016, n° 17 (12 pages).	1) L'impérialisme culturel 2) Centres et périphéries 3) Métissages et réceptions	1) Les soap opera et séries turques influencent le Moyen-Orient			
11	16 Nov (→ 30 Nov)	Quelle culture globale ?	1) Romain Lecler, « Une diversité sur mesure. Les conditions d'existence d'un cinéma du « Sud » », <i>Sociologie</i> 2017/2 (Vol. 8) (21 pages)		1) Netflix : la France veut imposer des quotas de productions françaises		OUI présentation en équipe	
12	23 Nov (→ 7 Dec)	Une société mondiale	1) Lison Guignard, « La construction d'une norme juridique régionale : le cas des mutilations génitales féminines en Afrique », <i>Critique internationale</i> , 2016, n° 70 (extrait de 13 pages)	1) Une communauté politique mondiale 2) Le cas de l'environnement	1) Biodiversité : 1 million d'espèces menacées d'extinction			
13	30 Nov (→ 14 Dec)	Contester la mondialisation	1) Boaventura de Sousa Santos, « La globalisation contre-hégémonique et la réinvention de l'émancipation sociale », dans Daniel Mercure (dir.), <i>Une société-monde ? Les</i>		1) 1999 : Seattle 2) Oxfam : toujours plus d'inégalités 3) Le commerce équitable		OUI	

			<i>dynamiques sociales de la mondialisation</i> . De Boeck Supérieur, 2001 (extrait de 15 pages).					
14	7 Dec (→21 Dec)	La mondialisation « par le bas »	1) Laura Merla, « Familles transnationales, familles solidaires » (entretien), Informations sociales, n°194, 2016 (8 pages)	1) Les transmigrations 2) Les entrepreneurs transnationaux 3) Les migrations multinationales 4) Entrevue avec Béatrice Zani	1) Pandémie de Covid-19 : les transferts de fonds vers l'Afrique diminuent 2) Travailleurs domestiques : les nouveaux esclaves ?			
15	7 Dec	Une démondialisation ?				OUI, discussion collective		
TOTAL			11	27	20	2	2	

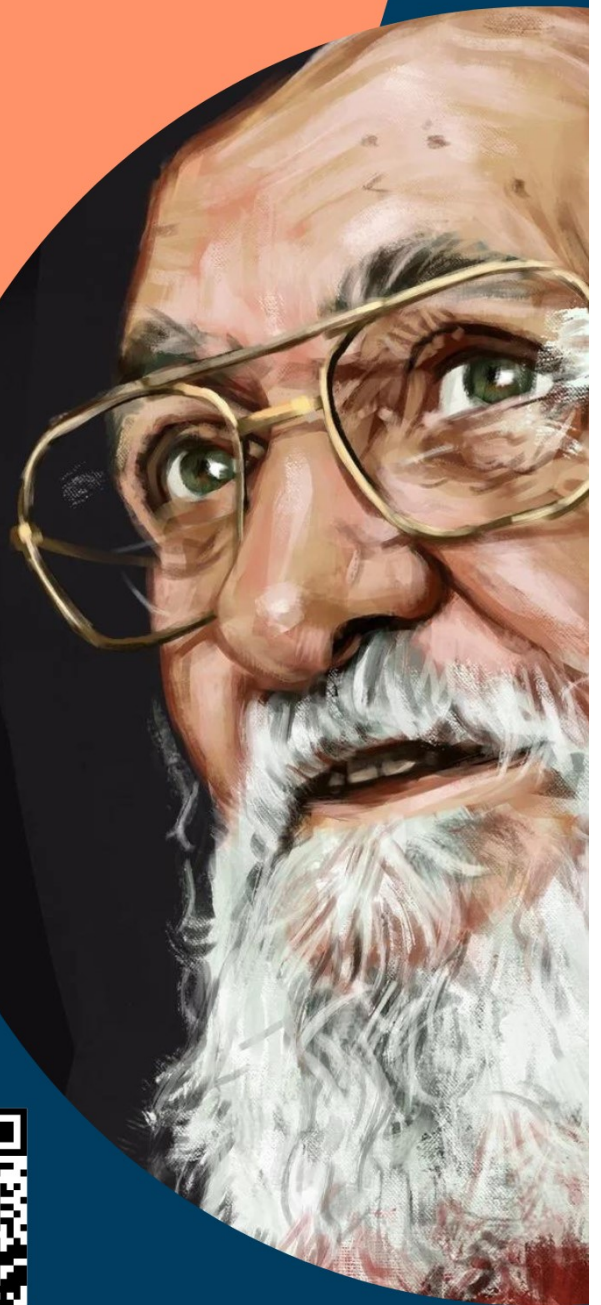
CENTRE PAULO FREIRE

CENTRE DE RESSOURCES
ET DE MONITORAT POUR
LES ÉTUDIANT.E.S EN
SCIENCE POLITIQUE

LOCAL R-3485

DU LUNDI AU JEUDI:
DE 11H À 16H

Facebook: Centre Paulo-Freire
Instagram: Centrepaulo
Youtube: Centre Paulo Freire



ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50 %). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations ;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique N° 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels ;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail ;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux ;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-nous voir au A-1570!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook: [Centre de développement professionnel – FSPD UQAM](#)

POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes ;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées ;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel ;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée ;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme ;
- le (cyber) harcèlement sexuel ;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement ;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés ;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle ;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue ;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de **formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel**.

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au <http://harcelement.uqam.ca>

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

harcelement@uqam.ca

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131

POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT (EXTRAITS)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

harcelement@uqam.ca

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131



Guide à l'intention des enseignant.e.s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel ([Infractions](#)) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat !

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (<http://r18.uqam.ca>). Cette information est particulièrement utile aux étudiant.e.s de première année.
- Les orienter vers le site [Infosphère](#) pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant.e.s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant.e.s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen : les étudiant.e.s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligente. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen : noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant.e, car cela risque de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant.e.s, laissez l'étudiant.e terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant.e fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant.e, échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement (version simplifiée)

- a) Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
- b) Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
- c) S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
- d) Si l'étudiant.e est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou Marc-Olivier Desbiens (desbiens.marc-olivier@uqam.ca), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les infractions et les sanctions possibles liées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site <http://r18.uqam.ca>. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

**Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.*